

Image not found or type unknown



diagnostics obligatoires réellement obligatoires ?

Par **trainvapeur**, le **24/01/2019** à **20:50**

Bonjour,

nous avons hérité d'une petite maison de campagne de mes parents. Nous voudrions la vendre à un cousin qui a participé à sa construction et qui y passe beaucoup de temps depuis le décès de mes parents. Il l'a connaît donc parfaitement.

Devons-nous néanmoins faire faire tous les diagnostics obligatoires ?

Merci d'avance

Jean

Par **fabrice58**, le **24/01/2019** à **21:02**

Bonjour,

si vous ne faites pas procéder à ces diagnostics, la responsabilité du notaire peut être engagée s'il constate la vente en leur absence.

cdt